RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Accompagnant / Accompagnante d'élèves en situation de handicap

Au quotidien, l'accompagnant ou l'accompagnante d'élèves en situation de handicap facilite leur accès aux activités dans les écoles, les collèges et les lycées. Il ou elle apporte son aide aux enfants ou aux adolescents concernés pour les apprentissages scolaires et la vie sociale.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

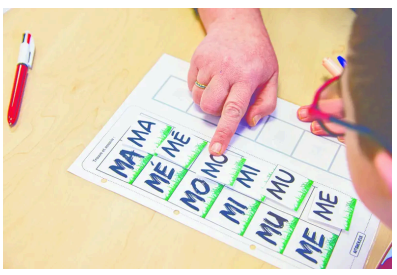
Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Statut : **Statut salarié**

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite m'occuper d'enfants, Je souhaite prendre soin des autres



© Alain Potignon/Onisep

Le métier

De la maternelle à la terminale, l'AESH (accompagnant ou accompagnante d'élèves en situation de handicap) permet à des enfants ou à des adolescents de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions tout en favorisant leur autonomie. Au quotidien, il ou elle apporte une assistance pratique à un ou plusieurs élèves. L'AESH intervient dans la classe sous l'autorité des professeurs et sans se substituer à eux. Il ou elle aide les élèves à prendre des notes, à manipuler des objets ou à communiquer avec leurs camarades. Il ou elle peut les accompagner dans leurs déplacements au sein de l'établissement, notamment en les aidant à enlever ou remettre leur manteau. Adaptée aux besoins particuliers et aux difficultés de chacun, cette assistance peut concerner des activités diverses : éducatives, artistiques, culturelles, sportives ou professionnelles. Elle intègre également l'aide aux repas, l'accompagnement des sorties et des voyages scolaires, ainsi que la participation aux réunions parents-professeurs. Les AESH, recrutés sous contrat par l'Éducation nationale, exercent dans les écoles élémentaires, dans les collèges ou dans les lycées. La patience, l'empathie, la capacité à travailler en équipe et auprès de jeunes de tous âges sont des qualités indispensables pour assurer ces missions.

Les études

Après la 3e

Un an au minimum pour préparer un diplôme du secteur de l'aide à la personne : le DEAES (diplôme d'État accompagnant éducatif et social), par exemple, est accessible aux personnes majeures au moment des épreuves finales.

Après son recrutement, l'AESH doit suivre une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, qu'il peut ensuite approfondir dans le cadre de la formation continue.

CAP ou équivalent

→ Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

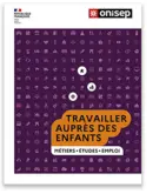
Emploi et secteur

Secteur

Enseignement

Pour aller plus loin

Librairie



PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite m'occuper d'enfants →

Je souhaite prendre soin des autres →

Autres métiers à découvrir

Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle

Assistant d'éducation

Accompagnant éducatif et social

Enseignant spécialisé

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles